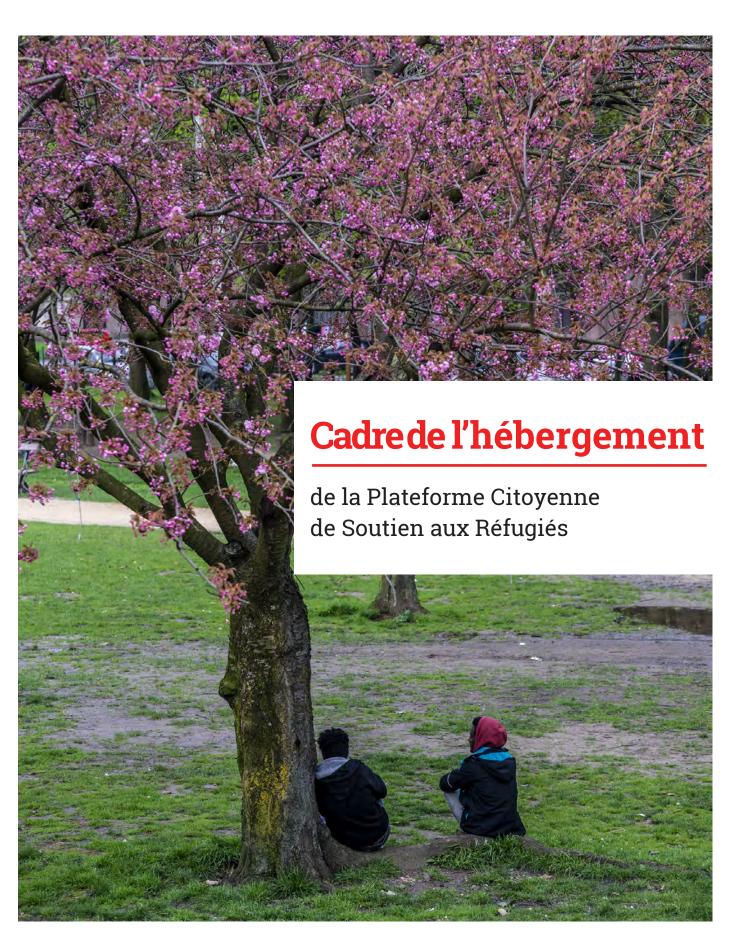
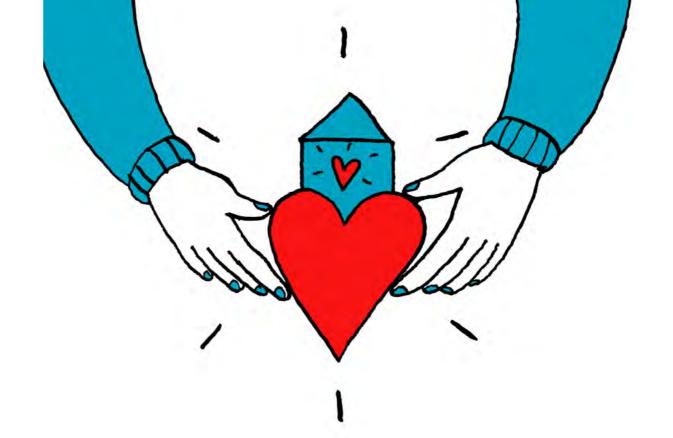
BXLREFUGEESPlateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés







Cadre de l'hébergement

de la Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés



Éditeur responsable : Plateforme Citoyenne de Soutien aux Réfugiés ASBL 215 rue Royale, 1210 Bruxelles

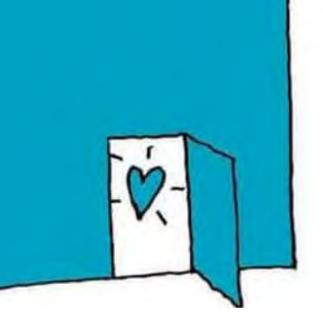


Table des matières

POURQUOI CE CADRE ?			
EN RÉ	SUMÉ	7	
CADR	CADRE LÉGAL		
1.	Droit d'héberger une personne sans-papiers	1	
2.	Droit de transporter une personne sans-papiers en voiture	1	
3.	Droit d'aider une personne sans-papiers dans ses démarches	1	
CADRE OPÉRATIONNEL			
1.	Les services de première ligne	1	
2.	Les relais	1	
CADR	CADRE ÉTHIQUE		
1.	Principe du respect	1	
2.	Principe de la responsabilité	2	
3.	Principe de l'intégrité	2	
4.	Devoir d'information	2	
5.	Principe de la bénéficence	2	
NOTE	FINALE	2	
CONTACTS			
SIGNATURE DE LA CHARTE			



Pourquoi ce cadre?

En septembre 2017, en réaction au durcissement de la politique migratoire et à l'organisation de répression, intimidation. arrestations arbitraires violences policières envers les exilés la Plateforme Belgigue, présents en Citoyenne de Soutien aux Réfugiés a commencé à organiser l'hébergement citoyen depuis le parc Maximilien à Bruxelles. Endroit central dans la ville, proche de la gare du Nord et de l'ancien Office des étrangers, ce parc est un point de passage et de partage. C'est là que se sont réunis des exilés, vu l'absence de voies sûres et légales, et depuis leguel des citoyens de toute la Belgique ont décidé d'organiser l'accueil dans l'urgence et pour des raisons humanitaires de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes dites "en transit".

La plateforme citoyenne a élargi son action au delà de l'hébergement d'urgence. Elle propose des services d'accueil, d'orientation, de soutien matériel, social, administratif et scolaire le plus large possible. Les hébergeurs et des citoyens bénévoles participent à cette action en accompagnant quotidiennement les personnes en migration et demandeurs d'asile vers les structures de la plateforme ou vers d'autres associations qui travaillent dans le même champ d'action. La plateforme participe aussi à la coordination des actions menées sur la thématique migratoire et de l'asile.

Cette mobilisation citoyenne a permis de proposer à des personnes exilées plus de 400.000 nuitées depuis septembre 2017. Le mouvement n'a cessé d'évoluer et de s'adapter aux réalités de terrain.

La richesse et la diversité des expériences partagées par les citoyens impliqués donnent lieu au présent document. Celui-ci se veut donc être un cadre rassurant dans lequel s'organise l'hébergement citoyen, d'un point de vue légal, opérationnel et éthique, pour permettre à tout citoyen prêt à s'investir dans une démarche solidaire de le faire en connais-



sance de cause et fort des expériences accumulées par l'ensemble des hébergeurs depuis la mise en place de la coordination de l'hébergement par l'ASBL.

Le respect de ces principes est un choix qui vise à mieux poursuivre les objectifs de construction d'une solidarité envers tous les exilés arrivés sur le territoire, dans le respect de la loi, tout en restant critique par rapport à elle et à ses conséquences que nous ne cessons de dénoncer.

L'ASBL Plateforme Citoyenne soutient et coordonne l'hébergement, l'accompagnement et l'orientation des exilés dans le cadre présenté ci-dessous. En cas de non-respect des principes énumérés, les actions effectuées le seront hors de la coordination et du soutien aux bénévoles proposés par l'ASBL.

Le non-respect des principes légaux et éthiques - et ce parce qu'il provoque la mise en danger des hébergés ou des autres bénévoles - pourrait entraîner l'exclusion des canaux de communication et de coordination de la Plateforme.

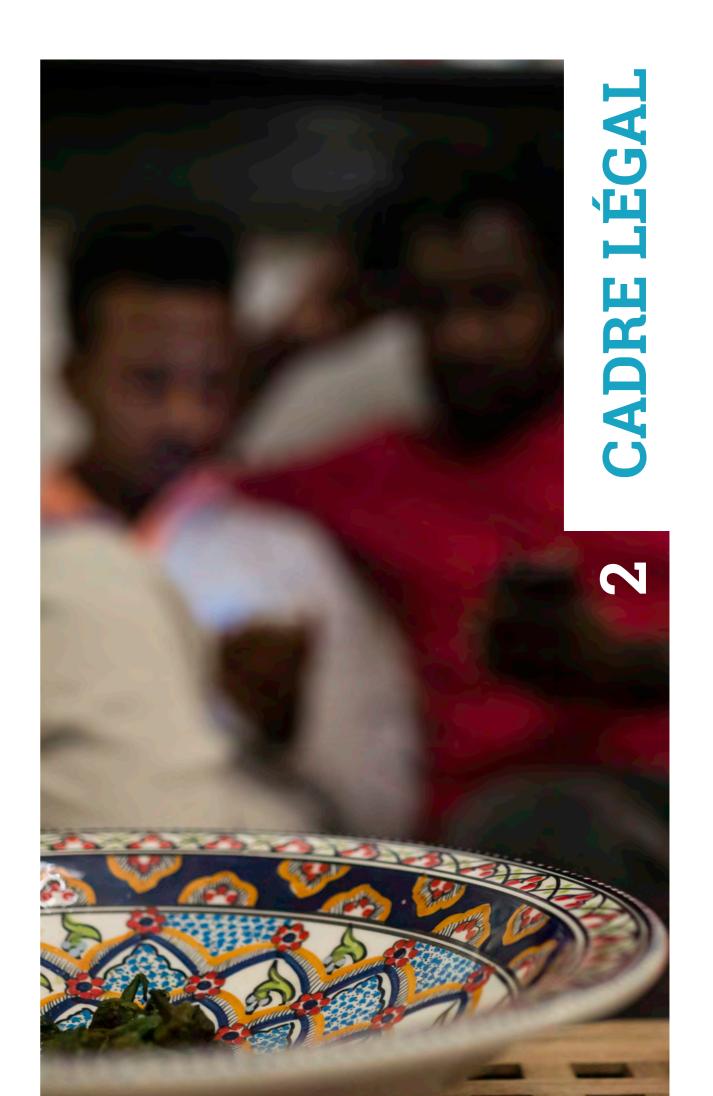
Toutefois, des moyens de collaborer avec des initiatives citoyennes suivant d'autres cadres d'action restent possibles au travers de rencontres, d'échanges de bonnes pratiques et/ou de conventions de collaboration/partenariat.

En résumé:

	CADRE	HORS CADRE
Cadre légal de l'hébergement ¹	Proposer un toit, une douche, un repas et une lessive. Héberger pour une durée déterminée. Protéger du froid, de l'insécurité et de la violence de la rue. Aider dans les démarches psycho-médico-sociales, administratives, juridiques, etc.	Héberger et/ou transporter pour obtenir un avantage patrimonial. Demander des informations sur les déplacements, lieux de chance, échanges d'argent, réseaux de trafic, etc. Faciliter le passage.
Transports safe	Transporter entre lieux fiables, le parc, les dispatchings reconnus par la Plateforme, les familles, l'hôpital et tout autre service d'aide/accompagnement.	Transporter de/vers les parkings ou autres lieux de passage, traverser des frontières, faciliter le déplacement vers celles-ci.
Télécommu- nications	Aider à l'activation d'une carte SIM anglaise fournie par Care4Calais. Donner un GSM vidé de toutes ses données et remis aux paramètres d'usine préalablement.	Enregistrer une carte SIM à son nom et risquer qu'elle soit utilisée à des fins de trafic ou revendue à un tiers qui pourrait en faire un usage illégal.
Transactions financières	Récolter et proposer des biens matériels de première nécessité - chaussures, vêtements, produits d'hygiène, etc.	Effectuer des transactions financières depuis ou vers un pays tiers pour un hébergé. Accepter des transferts d'argent à son nom. Mettre à disposition son compte en banque pour une transaction financière.
Cadre Opérationnel	Chercher un relais pour un hébergé connu et avec qui le rapport de confiance déjà établi permet de rassurer des hébergeurs.	Chercher un relais pour un inconnu; ami d'ami; hébergé qui s'est révélé irrespectueux envers soi ou d'autres bénévoles; OU récupéré dans un lieu peu fiable. Chercher un relais dans le but de se rapprocher d'une zone de passage, d'un parking.
Limites	Proposer sans imposer. Respecter les limites de tous les impliqués. Présenter l'aide apportée dans le contexte de la mobilisation citoyenne, plutôt que comme un dû/acquis.	Se forcer ou forcer d'autres hébergeurs à dépasser le nombre de nuits/personnes proposées au départ. Être déraisonnable dans ce qu'on propose, sachant que ça risque de provoquer des attentes lors d'autres accueils.
Cadre éthique	Respecter la personnalité d'autrui sans jugement.	Dénigrer, diffamer, porter atteinte à l'intégrité de l'autre (hébergés, bénévoles, hébergeur, association, collectif).

¹ Art. 77 et 77bis de la loi du 15/12/1980

Respect de l'autre	Respecter le libre-choix. Être conscient de l'asymétrie du rapport d'aide, de la fragilité de l'autre et de ses carences. Être conscient que le consentement est relatif et qu'un rapport dominant/dominé peut naître facilement et malgré les bonnes intentions.	Imposer, contraindre, insister, faire du chantage affectif. Créer un lien de subordination, une attente de contrepartie. Croire qu'un OUI signifie sûrement que le consentement est libre, alors que ce n'est souvent pas le cas dans un rapport asymétrique.
Poids émotionnel	Veiller à être positif. Savoir prendre du recul quand on se sent déborder d'émotions.	Se laisser dépasser par les émotions et ajouter du poids émotionnel à leur vécu.
Intégrité	Sauvegarder l'intimité, la sexualité, le corps et les sentiments déclenchés par l'intimité.	Créer des rapports de domination physique et psychologique.
Devoir d'informer et communiquer clairement	Informer sur les différences culturelles et de code dans les rapports humains. Éviter activement les quiproquos et être attentif aux messages qu'on fait passer. Être clair.	Laisser de la place pour la confusion de rôles, de rapports et d'intentions. Intimider, effrayer, mettre mal à l'aise. Ne pas exprimer les limites, manquer de clarté par peur de créer un malaise.
Bénéficence	Protéger/faire du bien. Être conscient de la vulnérabilité et des contextes de la précarité sociale.	Nuire. Proposer de l'alcool, des substances psychotropes, encourager les dépendances, exposer à des dangers, se retrouver hors-la-loi ou ne plus être en pleine possession de ses facultés.



8

MA BELGIQUE EST HUMAINE ET DIGNE, ELLE ACCUEILLE PRATEFORME COTOTENTE COTOTENTE

En Belgique, il n'existe pas de délit de solidarité. Toutefois, l'aide aux personnes sans-papiers est définie par un cadre légal bien précis.

Celui-ci est fixé par les articles 77 et 77bis de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Ces deux dispositions visent à lutter contre la tentative d'organisation et l'organisation de traite des êtres humains. Si l'alinéa 1 pénalise l'aide apportée aux personnes sans papiers, l'alinéa 2 de l'article 77 précise que l'aide à des personnes en séjour illégal sur le territoire belge ne peut être sanctionnée si elle est uniquement offerte pour « des raisons principalement humanitaires », c'est-à-dire sans visée économique ou criminelle. Les actes de solidarité de ceux qui viennent en aide à ces personnes pour des raisons principalement humanitaires ne peuvent donc être criminalisés.

Pourtant, l'actualité récente nous montre qu'une volonté politique de criminaliser la solidarité et la mobilisation citoyenne autour de l'accueil des réfugiés arrive à mettre en péril l'élan citoyen par l'inculpation de bénévoles solidaires et ce, même si leur action se déroule sans visée économique ou criminelle. Par ailleurs, près d'une dizaine de citoyens hébergeurs et leurs familles ont également déjà été la cible de perquisitions abusives et procès en justice.

Dès lors, la Plateforme Citoyenne défend la prévention de la criminalisation arbitraire de la solidarité ainsi que l'organisation d'un hébergement citoyen à partir des services de première ligne ou d'autres dispatchings reconnus par la Plateforme et d'un transport des hébergés uniquement entre des lieux fiables. Rester dans les limites du cadre légal nous permet en effet à tous de continuer à soutenir les exilés, dans l'attente d'une prise en charge par l'État, sans risquer de nous voir empêchés d'aider pour avoir dépassé les limites de l'exception humanitaire.

Confrontés à la détresse des exilés et mus par de bonnes intentions, certains hébergeurs peuvent parfois se retrouver, malgré eux, en dehors de ce cadre légal. La notion d'aide offerte « pour des raisons principalement humanitaires » est large et peut laisser place à de nombreuses interrogations et interprétations. Que recouvre plus précisément cette notion ?

1. Droit d'héberger une personne sans-papiers.

Cet hébergement doit se limiter à protéger des personnes du froid et de la violence de nos rues et ne peut aucunement procurer un avantage patrimonial direct ou indirect à l'hébergeur qui s'engage, le lendemain, à laisser son hôte poursuivre sa route.

L'hébergement citoyen s'organise sans demander

de détails sur les essais/try/chances/ mouvements des hébergés et il est absolument déconseillé de prendre part, de quelque manière que ce soit, à leurs projets de voyages vers un pays tiers (à l'exception du retour volontaire, Dublin, voyage avec titre/ permis de voyage).

2. Droit de transporter une personne sans-papiers en voiture.

Ce transport doit s'inscrire dans le cadre d'une aide offerte « pour des raisons principalement humanitaires », ce qui signifie qu'il ne doit pas aider à une immigration irrégulière. Faire passer une frontière à une personne en séjour irrégulier (contre de l'argent ou non) relève ainsi du trafic d'êtres humains.

Les transports peuvent s'effectuer entre les services de première ligne et une famille hébergeuse, d'une famille vers une autre (relais), vers les différents services de la Plateforme citoyenne (école Maximilien, SISA, etc.), vers le Hub humanitaire, vers des lieux fiables tels que les hôpitaux, les lieux de culte, les écoles et les retours au parc. Respecter cela permet de rester dans le cadre de l'exception humanitaire, d'éviter toute mise en cause de sa responsabilité individuelle

et d'entraîner des conséquences dramatiques pour les hébergés (OQT, arrestations, envois en centre fermé). <u>En d'autres termes, le transport</u> <u>de personnes en dehors des circonstances</u> <u>mentionnées ci-dessus est à éviter.</u>

Pour rester protégé par le cadre, il est crucial de n'intervenir à aucun moment ni de quelque façon que ce soit dans les projets de transit de vos hébergés. Déposer et/ou aller chercher un invité sur un parking, une aire d'autoroute, une zone à proximité de ces lieux ou tout autre lieu qui sert de passage vers un autre pays (qu'il s'agisse du Royaume-Uni ou d'un autre pays) peut entraîner des poursuites judiciaires. Les éventuelles demandes des hébergés consistant à venir les chercher dans un lieu inconnu, au-delà des frontières nationales, à une adresse spécifique doivent être refusées.

3. Droit d'aider une personne sans-papiers dans ses démarches administratives, sociales et juridiques, son accès aux soins de santé (aide médicale urgente), à des cours de langue, de soutien scolaire,...

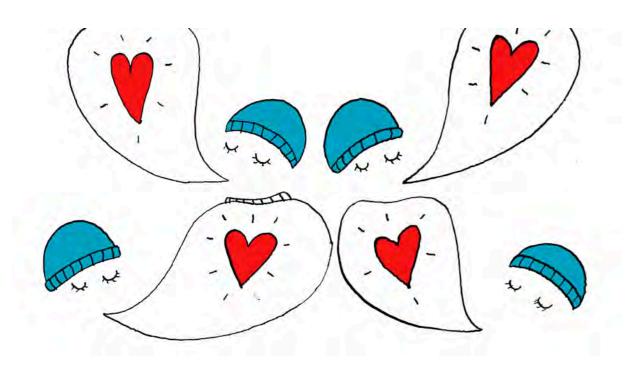
Il est **fortement déconseillé** dans le cadre de l'hébergement citoyen :

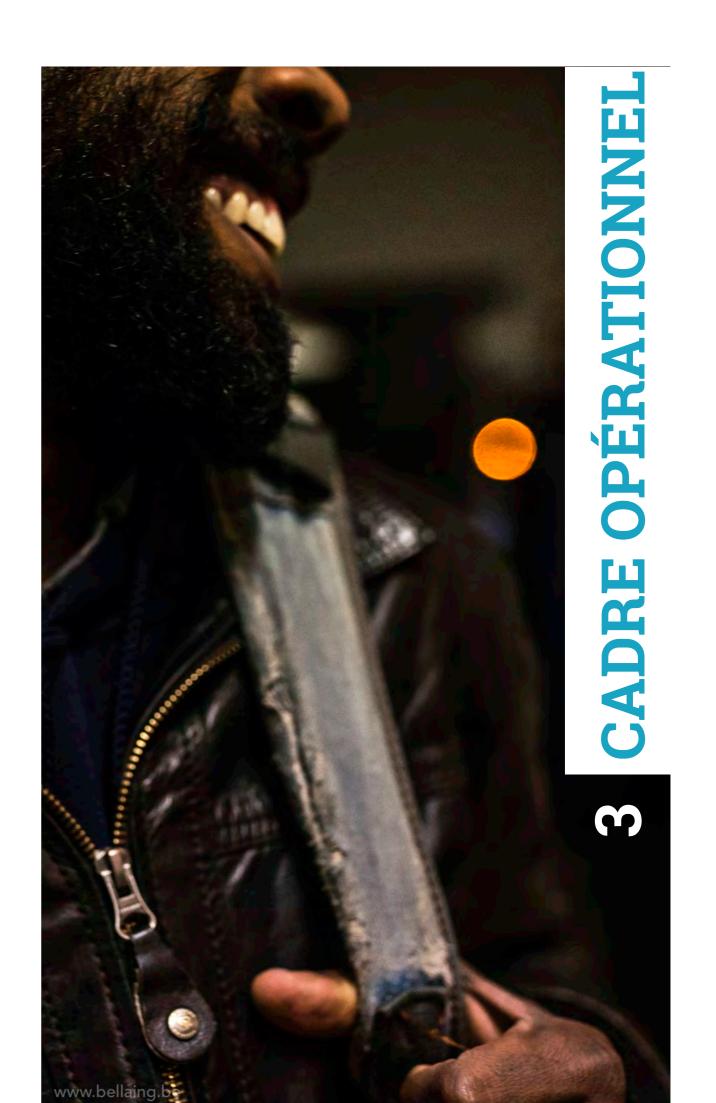
- d'effectuer une transaction financière, à savoir l'envoi ou la réception d'argent (notamment via Western Union, sur votre compte personnel ou sur un compte tiers);
- d'acheter une carte SIM pour votre invité si celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents nécessaires à l'enregistrement de cette dernière. Un tel achat requiert la présentation d'une carte d'identité belge.

Si des appels douteux sont passés avec cette carte SIM, qui est directement reliée à votre nom, vous prenez le risque d'être inquiété. Des citoyens ont été perquisitionnés et/ou convoqués à la Police Judiciaire avec pour seul prétexte l'enregistrement d'une carte SIM à leur nom.

Les GSM ainsi que les cartes SIM circulent et s'échangent à une vitesse folle lorsque l'on est à la rue. En donnant un GSM et une carte SIM à un « ami », rien ne garantit qu'elle ne se retrouvera pas dans d'autres mains, moins bien intentionnées. A ce sujet, il est utile de rappeler également qu'en cas de don d'un GSM, ce dernier doit absolument être vidé de ses données et remis aux paramètres d'usine préalablement.

Par ailleurs, il est également déconseillé de laisser libre accès au téléphone fixe ainsi qu'au matériel informatique personnel. Ceci afin d'éviter de se retrouver, malgré soi, au centre d'échanges de messages et/ou d'informations qui pourraient être préjudiciables.





L'hébergement citoyen s'organise principalement :

- depuis les services de première ligne tels que le SISA (service socio-juridique de la Plateforme) et les partenaires du Hub humanitaire (consultations p.m.s. et protection des personnes plus vulnérables) (1)
- à travers les relais entre familles d'hébergeurs et des demandes/propositions dans les groupes Facebook hébergement Plateforme Citoyenne et groupes locaux de la Plateforme (2).

1. Les services de première ligne

L'équipe de bénévoles du "pôle hébergement" de la Plateforme a longtemps organisé depuis le parc Maximilien la prise en charge des hébergés par les familles d'hébergeurs.

Pour diverses raisons objectives, après un an et demi de présence quotidienne, cette logistique organisationnelle s'est avérée non-tenable ni adaptée sur le long terme.

Des équipes de la Plateforme continuent cependant de rejoindre régulièrement le parc pour des maraudes, plusieurs fois par jour et par semaine, afin de garder le contact avec les personnes qui s'y trouvent, proposer de l'information sur les services de première et deuxième ligne et identifier les cas extrêmes de vulnérabilité nécessitant une aide rapide.

En ce qui concerne les offres d'hébergement citoyen (chez vous), vous pouvez contacter hebergement@bxlrefugees.be pour signaler à l'équipe hébergement que l'on peut vous contacter pour une demande d'hébergement d'urgence venant des acteurs de première ligne. Veuillez indiquer dans votre offre les détails nécessaires (offre d'hébergement en week-end et/ou en semaine, localisation, nécessité de transport ou pas, nombre de places, coordonnées téléphoniques...).

La Plateforme est bien consciente de la nécessité de connaître un minimum les hébergés et les hébergeurs pour que l'accueil se déroule de la meilleure façon possible pour les uns et pour les autres.

La Porte d'Ulysse (centre d'hébergement de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés)

peut également contacter le SISA pour des personnes identifiées dans ses locaux et nécessitant plus un hébergement citoyen (en famille) que dans le centre d'hébergement (exilés plus fragilisés, exilés faisant l'objet de harcèlement,...) qui prendra contact avec l'équipe hébergement.

L'hébergement citoyen propose d'offrir aux hébergés un lit, une douche et éventuellement un repas et une lessive pour une durée déterminée. Les familles hébergeuses sont invitées à respecter les limites qu'elles se sont posées et à les expliquer clairement aux hébergés dès leur arrivée à la maison.

Nous soulignons l'importance d'une organisation de l'hébergement encadrée par les bénévoles du pôle hébergement, forts de leur expérience de



terrain et de l'accueil chez les citoyens. Il n'y a pas de risque zéro dans l'accueil d'humains par des humains, mais la présence régulière représente la seule façon d'être en première ligne et d'assurer le suivi des hébergés et hébergeurs. Après un passage par les services de première ligne ou par la Porte d'Ulysse, les différentes équipes disposent de certaines données qui permettent :

- d'avoir une connaissance générale et d'assurer le suivi des hébergés et des hébergeurs ;
- de respecter les spécificités et les particularités de chacun;
- d'informer les nouvelles familles concernant le cadre opérationnel, éthique et légal dans lequel l'action de l'hébergement se déroule;
- d'accueillir les nouveaux exilés et de connaître leur situation, de leur livrer de l'information de base sur les droits et les limites de leur statut en Belgique, mais aussi d'expliquer le cadre opérationnel, éthique et légal dans lequel notre action humanitaire se déroule;
- de les orienter vers les médecins, psychologues et/ou l'équipe du service social qui leur délivrera de l'information plus approfondie sur le droit à l'asile, le système de Dublin, leurs droits et opportunités futures sur le territoire belge ou ailleurs;
- de réorienter les cas de violence, de délit, de perturbations mentales et de problèmes de santé physique vers les structures compétentes;
- de clarifier les règles et de donner des explications avant le départ vers l'hébergement citoyen;
- de repérer des cas d'extrême vulnérabilité;
- de se tenir informé par les exilés et les autres acteurs de terrain des changements de réalité et de s'adapter constamment aux problématiques des parcours migratoires et des risques de la vie dans la précarité, dans une logique de protection des personnes les plus vulnérables.

À côté de l'hébergement citoyen, des hébergements collectifs sont également mis en œuvre par l'équipe Hébergement. Ils sont juridiquement établis via des conventions d'occupation précaire signées entre les communes/particuliers et la Plateforme Citoyenne. Ils sont gérés par des bénévoles de la région dûment briefés et conscients de leurs limites opérationnelles et légales, protégés par une charte du bénévolat et un règlement d'ordre intérieur spécifique à chaque modalité d'hébergement.

Les groupes d'hébergés de ces hébergements collectifs sont constitués par les équipes de la Plateforme. À aucun moment les lieux d'hébergement collectif ne doivent être utilisés comme des relais ou un transit à proximité de lieux de passage et ce, afin de garantir la sécurité de la maison, des bénévoles impliqués et des hébergés.

2. Les relais

Quand l'hébergement citoyen a été proposé en septembre 2017, le postulat de base était de proposer un toit, un lit, une douche, pour 1, 2 ou 3 personnes pendant 1, 2 ou 3 nuits. Tout en restant dans le cadre de l'exception humanitai-

re, hébergeurs et chauffeurs transportent des exilés du parc Maximilien vers des foyers dans toute la Belgique pour les protéger en urgence et leur permettre de suivre le lendemain ou le jour d'après, bien reposés, nourris, blanchis. Naturellement, des liens se sont tissés et des accueillants et accueillis ont vite commencé à rester en contact et à organiser l'hébergement directement entre eux. Après les "hébergés", on a connu les "habitués". Des relais ont aussi été organisés entre des hébergeurs d'habitués et des nouveaux hébergeurs qui étaient ainsi rassurés :

des familles proposaient leurs habitués en relais pour une première expérience d'hébergement, ce qui permettait à tous de faire sa partie dans un cadre rassurant.

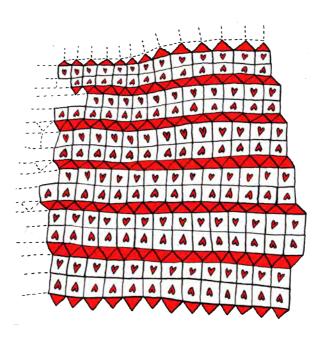
Le cadre dans lequel les relais se sont créés est celui du bon sens, du recul et de la bienveillance entre hébergeurs et hébergeurs et entre hébergeurs et hébergés.

Pour que cet élan de solidarité qui a permis à des milliers de personnes de retrouver de la sécurité, de l'information, des soins, de l'écoute, de l'humanité, puisse continuer à se dérouler de façon saine et dans un cadre bienveillant, il nous semble aujourd'hui nécessaire de rappeler certains points dont il est important de tenir compte et qui nous permettront à tous de continuer à poser un acte solidaire, sans se mettre en danger, ni soi, ni les autres bénévoles, ni les personnes que nous invitons à la maison :

- a) Beaucoup d'hébergeurs ont créé des affinités avec leurs hébergés, qui sont devenus des "habitués". Ceci n'est pas une condition sine qua non de l'hébergement.
- b) Vous ne devez pas héberger toujours des habitués, il est même souhaitable, tout en respectant vos habitudes et vos limites, d'héberger des nouveaux qui auront moins de chance de trouver un abri en famille que ceux qui deviennent des "habitués", tout en vous signalant auprès de l'équipe hébergement.
- c) Les bonnes et les mauvaises pratiques ont un impact dans les hébergements suivants. N'oubliez pas que ce que vous proposez chez vous deviendra probablement la norme et l'attente pour le prochain hébergement.
- d) Si vous cherchez un relais pour un hébergé dans une autre famille, tenez compte du fait que les familles ont toutes des configurations différentes. N'hésitez pas à le "briefer" avant son départ concernant la famille qui s'apprête à l'accueillir.
- e) L'objectif premier de l'hébergement est avant tout et surtout la protection d'humains. Tenons compte, lors de chaque accueil, de la **vulnérabilité** de chacun d'entre nous et de l'impact que nos comportements peuvent avoir les uns sur les autres.
- f) Si vous cherchez un relais pour des personnes particulièrement vulnérables (femmes, jeunes,...), il est d'autant plus important de passer par l'équipe hébergement qui pourra proposer la mise en contact avec une famille briefée et connue qui prendra le relais. En aucun cas, nous ne pouvons envoyer des femmes ou des jeunes dans une famille sans la connaître, ni proposer un accueil pour des femmes chez un homme isolé, ou encore là où des hommes sont déjà hébergés.
- g) Si vous avez proposé une nuit, vous pouvez vous y tenir. **Respecter les limites** de chacun est essentiel et c'est pour cela que nous vous demandons de préciser le nombre de nuits

avant même le départ en famille. Il est aussi important de respecter et proposer le respect du nombre de nuits proposées par la famille relais.

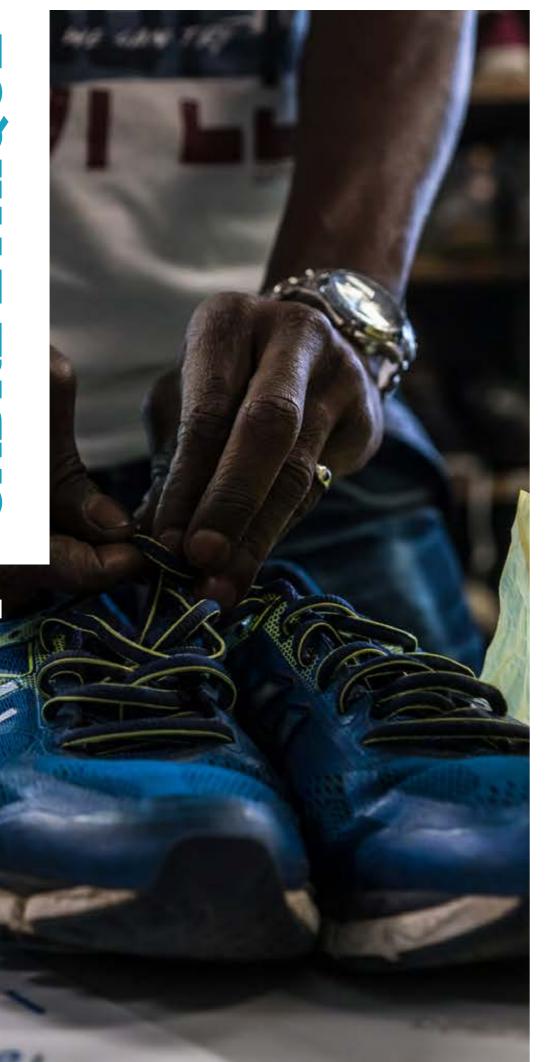
- h) Il n'est en aucun cas obligatoire de chercher un relais pour vos hébergés.
- i) Surtout ne cherchez pas un relais pour un hébergé que vous ne connaissez pas assez bien ou pour un hébergé vous ayant laissé, pour une raison ou l'autre, une impression mitigée ou ne vous ayant pas mis complètement à l'aise. Il est important d'avertir l'équipe hébergement si cela devait se présenter, pour que des clarifications soient apportées et/ou une réorientation proposée.
- j) Accueillir des "amis de nos amis" qui ne sont pas connus des services de première ligne et qui ne connaissent pas les règles de base ni le contexte de l'hébergement constitue un risque pour les accueillants et leur famille, et provoque l'isolement des exilés au niveau local, les empêchant de recevoir l'information de base et un suivi psycho-médico-social par les équipes du Hub et du service social de la Plateforme.
- k) Chercher un relais pour une personne dans une telle situation et proposer à des nouvelles familles d'hébergeurs de les accueillir, sans connaissance de cause, n'est pas respectueux de la famille qui héberge ni des hébergés.
- I) Héberger ou transporter une personne directement depuis ou vers les lieux "de transit" (parkings, autoroutes, bois, lieux à proximité...) constitue un risque réel pour les citoyens impliqués, tant d'un point de vue opérationnel (les questions de violence, délits, santé mentale et physique ne sont pas connues et pourraient apporter des conséquences négatives à l'accueillant, sans aucun suivi assuré) que d'un point de vue légal (voir cadre légal). Nous déconseillons complètement ce genre de démarches.
- m) Proposer un relais pour une ou des personne(s) hébergée(s) dans de telles situations et proposer à des nouvelles familles d'hébergeurs de l(es) accueillir, sans connaissance de cause, c'est mettre en danger une famille qui héberge ainsi que des hébergés.



Il est important de faire comprendre aux personnes hébergées l'objectif premier de cette mobilisation citoyenne, le fait qu'elle est menée par des citoyens bénévoles (non rétribués par le gouvernement) et son historique.

Avoir une famille pour la nuit n'est pas un acquis, mais un effort collectif.





L'hébergement est une réponse citoyenne face à la crise humanitaire qui (re) existe au Parc Maximilien depuis septembre 2017. Il tente d'offrir aux personnes exilées une protection contre les dangers de nos rues et face à une politique migratoire répressive. Ouvrir ses portes a donc été dès le début une solution pour protéger, mais aussi nourrir, soutenir, accueillir, rassurer et accompagner nos hébergés. Cet acte citoyen a permis des échanges et des rencontres, de mettre des visages et des noms sur des chiffres et des faits. L'hébergement est ainsi l'acte par lequel on reconnaît l'humain en nous, chez l'autre, chez nous...

Nous avons partagé des milliers d'expériences riches en humanité et des belles rencontres, mais aussi des moments d'incompréhension, de débordement et de risque. L'aventure de l'accueil s'est partagée à plus de 10.000 personnes sur plus de 400.000 nuitées. Elle nous permet aujourd'hui de compter sur une palette d'expériences, vécus et informations qui contri-

buent à l'élaboration de ce texte. Étant une expérience nouvelle pour tous, chacun de nous a pris le temps de l'apprivoiser pour aujourd'hui arriver à des principes, fruits d'une réflexion collective, à tenir en compte lors de l'accueil pour sauvegarder notre liberté d'action. Ce cadre rassemble quelques principes qui permettent d'orienter et d'apporter un soutien aux actes quotidiens de solidarité.

Parce qu'il s'agit d'un rapport d'aide, par définition asymétrique, quelques principes d'éthique viennent donc compléter les cadres légaux et opérationnels. Ils s'appuient sur les valeurs de respect de l'autre et tiennent compte des relations spécifiques entre les hébergés et les familles d'hébergeurs, chauffeurs et autres bénévoles. Il tient compte également des réalités du parcours migratoire, des vécus des hébergés et de leurs perspectives personnelles. L'éthique est une sauvegarde de la liberté d'action.

1. Principe du respect

de la différence et de l'individu; de liberté et d'auto-détermination; de la confidentialité des informations partagées dans le contexte de l'accueil.

Les hébergeurs, chauffeurs et autres bénévoles sont tenus de respecter la personnalité d'autrui, celle de chaque personne accueillie ou soutenue, comme celle de chaque bénévole de la Plateforme. Cela se base sur le respect inconditionnel de la personne sans distinction de sexe et orientation/identité sexuelle, de condition sociale, d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, d'appartenance culturelle ou raciale.

La dynamique citoyenne fonctionne selon l'idée que chaque geste compte, dans le respect de l'autre, sans jugement, dénigrement ou atteinte à l'intégrité d'une personne - évitons de régler des conflits interpersonnels en portant atteinte à ceux à qui on vient en aide, à l'aide apportée, au système mis en place, à la Plateforme et à une mobilisation de milliers de personnes

à l'échelle nationale. La diffamation et le dénigrement sont punissables par la loi, puisqu'ils constituent une forme de violence qui peut avoir un impact important sur la santé mentale de celui qui la subit.



Mesurons nos actes et nos paroles.

Les hébergeurs, chauffeurs et autres bénévoles, sont tenus de rechercher avec les personnes soutenues les moyens de répondre à leur demande et respectent leur libre choix. Les actions de la Plateforme consistent à proposer différents services sans les imposer. De la même façon, il est essentiel de respecter ses limites et les limites des autres bénévoles.

Les hébergeurs, chauffeurs et autres bénévoles, sont tenus de respecter la confidentialité par rapport aux vécus, histoires, discussions avec les hébergés résultat des relations de confiance établies lors de l'accueil.

2. Principe de la responsabilité

des différences de pouvoir dans tout rapport; de l'impact de l'expression émotionnelle; du poids que nous pouvons avoir les uns sur les autres.

Dans tout rapport humain, il y a des différences de pouvoir. Dans un rapport d'aide l'asymétrie est bien présente, même si l'on fait l'effort de ne pas la voir. Plus on a de pouvoir sur l'autre, plus on est responsable de garder l'équilibre de forces dans ce rapport, d'être conscient de la fragilité de l'autre, de ses carences affectives, du consentement relatif (je ne veux pas, mais je dis oui pour plaire à celui qui m'aide).

Être conscient du "statut" de chacun dans un rapport d'aide, passe aussi par respecter le droit de partage volontaire et d'auto-détermination, plutôt que d'insister ou contraindre avec des questions et des propositions (je n'ai pas envie de raconter mon expérience traumatique mais peut-être si je

ne raconte rien, il pensera que je ne mérite pas son aide).

Être conscient du poids émotionnel que nous pouvons avoir les uns sur les autres rend clair l'impact de l'expression émotionnelle suite à un partage d'informations émouvantes et de vécus difficiles. Toute relation humaine comporte une charge émotionnelle : veillons à ce que nos sentiments soient des tremplins, de l'énergie positive pour tout le monde et non une charge qui nous envahit, nous et les autres. Veillons à ne pas envahir nos hébergés avec nos émotions, nos sentiments, nos propres attentes. Gardons en tête que le rapport d'aide peut devenir un rapport de domination, sans même que l'on s'en rende compte.

3. Principe de l'intégrité

sauvegarder l'intimité, la sexualité, le corps et les sentiments déclenchés par l'intimité ; devoir d'informer sur les différences culturelles dans les perceptions des rapports humains (homme/femme, adulte/adulte; adulte/enfant).

L'hébergement citoyen implique de proposer une place chez soi à quelqu'un qu'on ne connaît pas ou peu. Cela signifie donc que l'on partage l'intimité de la maison avec tout ce que cela peut amener. Quel message fait-on passer ? Quel genre de quiproquos pouvons nous activement éviter ? Nous avons le devoir d'être clairs, de ne pas gêner, intimider, effrayer, mettre mal à l'aise, de ne pas créer des confusions de rôle,

de rapports et d'intentions. Il importe de garder en tête que les codes des uns et des autres ne sont pas toujours les mêmes, qu'un geste ou une attitude peuvent entraîner des malentendus. Pour beaucoup de ceux qui arrivent aujourd'hui dans nos maisons, les rapports humains et sexuels ont été des rapports de domination, de violence physique

et/ou psychologique, voire même un moyen d'échange. Ces vécus traumatiques ont évidemment un impact sur la perception des relations humaines. La clarté rassure.

À nouveau, le consentement est une notion qui dans un rapport asymétrique est d'autant plus floue et relative. Soyons les garants d'un rapport d'aide équilibré, suggérer sans imposer, proposer sans contraindre, s'inquiéter et conseiller sans exercer du chantage affectif. Posons aussi clairement les limites et exprimons-les, pour que les malentendus n'aient pas lieu.

Nous hébergeons pour rendre le respect par la dignité et intégrité de chacun, que le gouvernement actuel refuse de concéder à ceux qui arrivent en Belgique pour fuir la violence de certains pays et appareils d'État.

4. Devoir d'information

étant conscients des différences entre les multiples façons d'aider et des normes de cohabitation entre les accueillants, il est important d'informer et relativiser sur des comportements qui peuvent être un résultat d'autres comportements observés/apprivoisés dans d'autres familles.

Souvent sur le groupe Facebook de l'hébergement, nous avons lu des messages d'incompréhension quant aux généralisations à propos des personnes hébergées. Généraliser est humain et ceux que nous hébergeons font de même.

Être conscients que les autres construisent des idées sur notre façon de vivre/être et que les différentes formes d'interaction et de comportement à la maison peuvent être interprétées et attendues dans d'autres contextes similaires. Ce que l'on

propose dans une famille risque de devenir la norme pour la personne accueillie. Elle risque d'avoir des attentes inassouvies qui donneront lieu à des frustrations lors de l'accueil suivant. Les bonnes et les mauvaises pratiques ont un impact lors des hébergements suivants. (ex: Chez moi tout le monde se sert dans le frigo, si je fais ça chez quelqu'un d'autre, on pourrait dire que j'abuse de la générosité). Cela nous permettra de relativiser sur un comportement jugé déplacé et transmettre de l'information utile pour les prochains accueils.

5. Principe de la bénéficence

le but premier est celui de protéger et ne pas nuire.

Être conscient de la vulnérabilité et des contextes de la précarité sociale - questions de consommations de substances psychotropes et addictives - le risque de débordement, violence et dépendance, suite à la consommation de drogues/alcool est d'autant plus élevé dans un contexte de précarité et suite à des lourds traumas.

La consommation d'alcool et/ou drogues n'est pas indiquée lors de l'accueil. Leurs effets sont différents selon les personnes, l'état mental, les préoccupations, le besoin d'échappatoire, etc. Les conséquences sont imprévisibles, cela provoquera de l'insécurité tant pour les hébergeurs que pour les hébergés.

Le but de l'hébergement est celui de protéger et de ne pas rajouter un facteur d'insécurité dans la vie des hébergés.

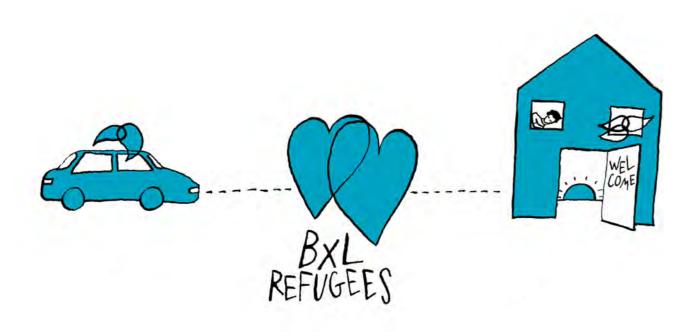
N'hébergeons pas si nous ne nous sentons pas prêts à garder un minimum de recul sur le pourquoi de nos actions et surtout faisons en sorte que leur passage dans nos maisons ne les expose pas à des dangers similaires ou à d'autres dangers (alcool, drogue, tenir compte des rapports asymétriques, du contexte de la rencontre, du parcours migratoire...). La ligne qui sépare le danger des autres du danger de soi-même est ténue, comme l'est la ligne qui sépare le consentement de la domination.

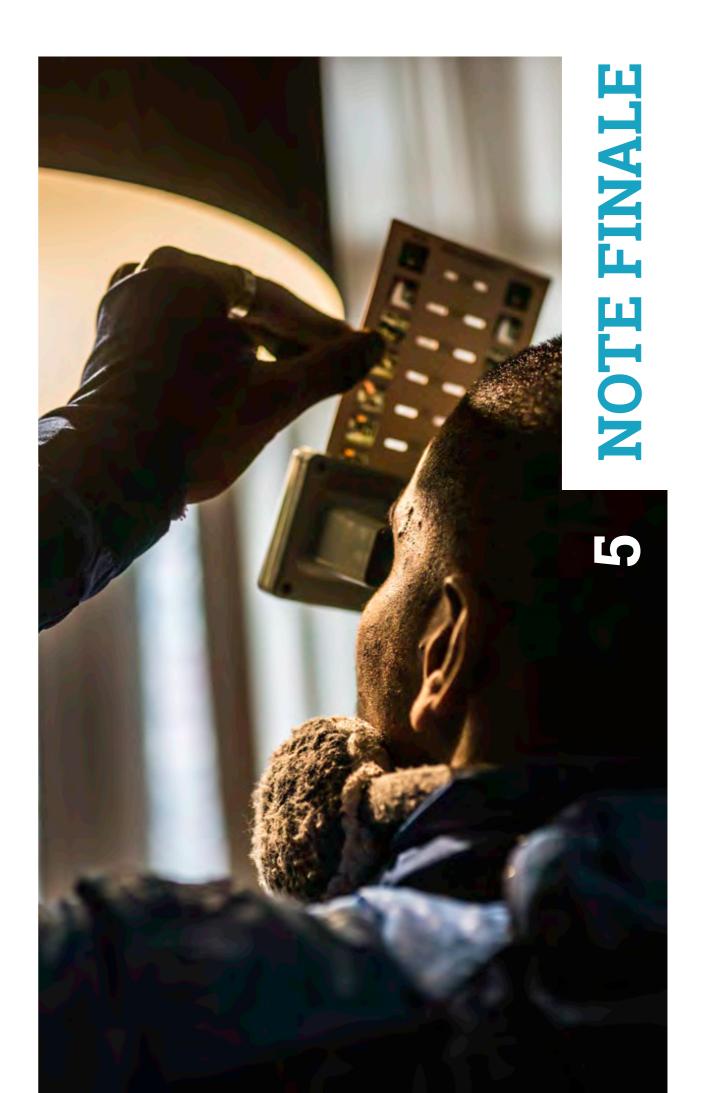
L'hébergement est un acte collectif. Il implique des émotions, du partage... bref, tout ce qui est humain! Des situations peuvent nous dépasser, provoquer des bouleversements ou des

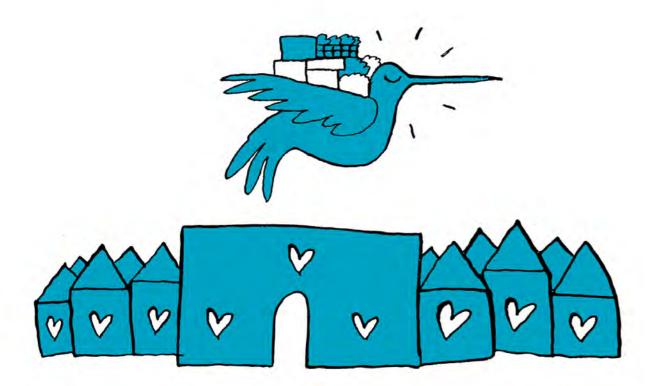
22

sentiments difficiles à gérer. Rappelons-nous que ce que nous faisons n'est pas notre rôle et que c'est par la force des choses que nous devenons, chacun à notre manière, des petits experts sur la solidarité et les questions migratoires.

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que l'hébergement s'est construit collectivement. Des espaces de paroles se sont mis en place, des oreilles attentives et des relais institutionnels existent : utilisons-les!







Pourquoi nous le faisons?

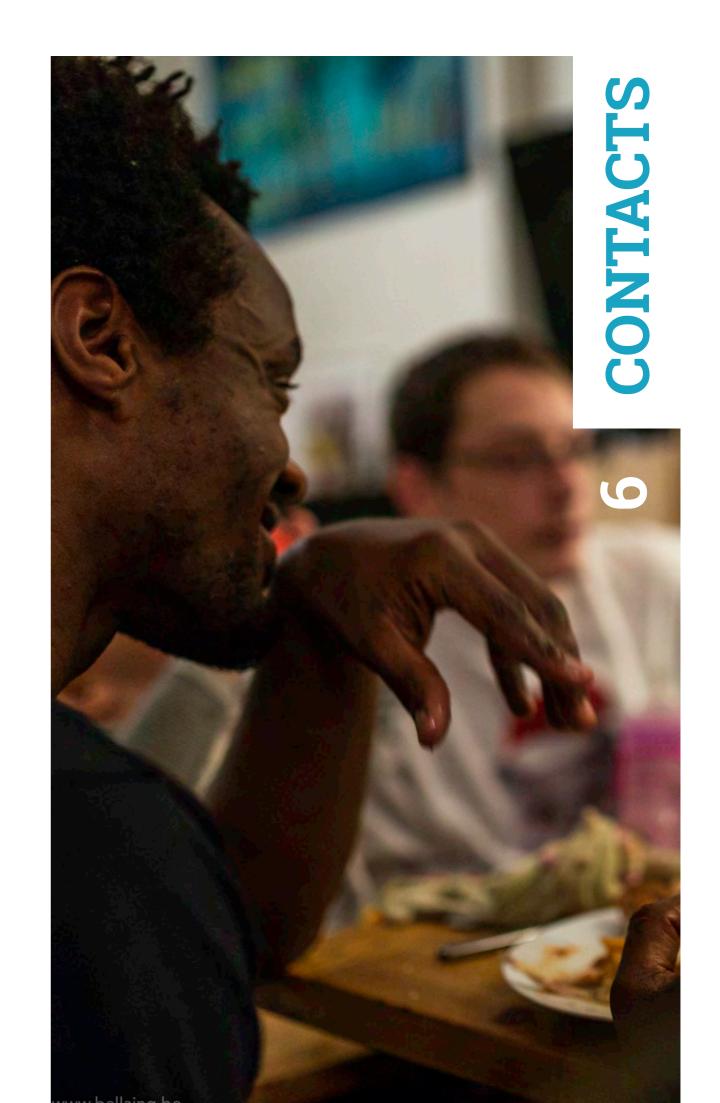
Quelles sont nos revendications?

- · protection, dignité, liberté
- · accueil et orientation
- construire, informer, soutenir, accompagner
- donner des outils, promouvoir l'auto-détermination consciente

Si notre objectif premier est celui d'accueillir dignement des personnes sur notre territoire, d'être une étape positive dans leur vie sans leur enlever leur liberté de choix et d'auto-détermination, nous ne devons pas perdre de vue notre devoir d'information, de partage de renseignements, de proposition d'évolution. Proposer le suivi plutôt que laisser tomber, être attentif à la dépression ou aux symptômes physiques, être dans un cadre évolutif et éviter au maximum d'ouvrir encore plus la blessure avec nos rustines.

Cela passe par ne pas faciliter ou provoquer de nouvelles réalités/tendances, pousser au développement positif et ne pas cautionner le choix de la précarité, de l'inertie et de la stagnation. Être constructif, tout en laissant la place et l'espace pour la liberté de tous les protagonistes impliqués.

Merci à tous pour votre investissement citoyen!



Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés

215 rue royale, 1210 Bruxelles

www.bxlrefugees.be

INFORMATIONS GÉNÉRALES:

info@bxlrefugees.be

+32 473 32 32 89

BÉNÉVOLES:

volunteers@bxlrefugees.be

HÉBERGEMENT:

hebergement@bxlrefugees.be

CONTACT PRESSE:

media@bxlrefugees.be

SIGNATURE

Merci de bien vouloir confirmer votre lecture de ce document en complétant le formulaire accessible en cliquant sur ce lien :

https://cutt.ly/cadrehebergement

ou scannez ce QR code:



Une publication de la PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX RÉFUGIÉS ASBL

dans le cadre du Pôle Hébergement

N° d'entreprise : 0642.848.494

Rédaction : Julie Claris, Adriana Costa Santos,

Delphine Demanche, Mathilde Têcheur

Photographies : Frédéric Moreau de Bellaing

Illustrations : Élise Neirinck Graphisme : Arshia Azmat



PARTICIPER, COMME UNE MIETTE, À QUELQUE CHOSE QUI ME DÉPASSÉ, PRENDRE CONSCIENCE QUE CHAQUE GESTE QUE JE FAIS VERS L'AUTRE, AUSSI INFIME, AUSSI ÉPHÉMÈRE SOIT-IL A UNE UTILITÉ! AIDER L'AUTRE À GARDER VOIRE À RETROUVER SA DIGNITÉ C'EST AUSSI UNE MANIÈRE DIGNITÉ C'EST AUSSI UNE MANIÈRE DE RETROUVER MA PROPRE DIGNITÉ!



Face à l'immobilisme, le mouvement citoyen!